

CRITERES DE CONSTRUCTION DES PARCOURS CIRCUITS DE CARBURANTS

Page 1/5

CETTE NORME REMPLACE LA NORME A33 5220

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. EXIGENCES	2
3.1. CANALISATIONS FIXÉES SUR GMP	2
3.2. CANALISATIONS FIXÉES SUR CAISSE	2
3.3. CANALISATIONS DE LIAISON CAISSE-GMP	3
3.4. CANALISATIONS FIXÉES SUR LE RESERVOIR	3
ANNEXE	4
4. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
4.1. HISTORIQUE	5
4.2. DOCUMENTS CITÉS	5
4.3. EQUIVALENT À :	5
4.4. CONFORME À :	5
4.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme fixe dès la conception les règles de proximité régissant les circuits souples ou rigides de carburants et du dispositif d'absorption d'essence.

Elle précise au **nominal** les valeurs de **garanties** applicable aux parcours de ces circuits vis à vis de l'environnement (GMP, caisse, organes suspensions et autres circuits, voir Généralités B18 1000).

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

Voir Norme B18 1000 , Critères de Construction des Parcours , Expression sur documents (§ 2).

3.EXIGENCES

3.1.CANALISATIONS FIXEES SUR GMP

A	B		
Tube métallique ou plastique	Tuyau souple		
GARANTIES (mm)	PROXIMITES RENCONTREES	CODE PROX	
5	GMP et/ou éléments rigides (NAG) fixés au GMP	1	
10	GMP et/ou éléments rigides (AG) fixés au GMP	2	
5	Eléments souples (NAG) fixés au GMP	3	
10	Eléments souples (AG) fixés au GMP	4	
20	Eléments souples (AG ou NAG) fixés "lâche" au GMP	5	
5 + EGMP	Caisse et/ou éléments rigides (NAG) fixés sur caisse	6	
10 + EGMP	Caisse et/ou éléments rigides (AG) fixés sur caisse	7	
5 + EGMP	Eléments souples (NAG) fixés sur caisse	8	
10 + EGMP	Eléments souples (AG) fixés sur caisse	9	
5 + EGMP	Ensemble mobile de carrosserie (1)	10	

3.2.CANALISATIONS FIXEES SUR CAISSE

D	E		
Tube métallique ou plastique	Tuyau souple		
GARANTIES (mm)	PROXIMITES RENCONTREES	CODE PROX	
5 + EGMP	GMP et/ou éléments rigides (NAG) fixés au GMP	1	
10 + EGMP	GMP et/ou éléments rigides (AG) fixés au GMP	2	
5 + EGMP	Eléments souples (NAG) fixés au GMP	3	
10 + EGMP	Eléments souples (AG) fixés au GMP	4	
10 + EGMP	Eléments souples (AG ou NAG) fixés "lâche" au GMP	5	
3	Caisse et/ou éléments rigides (NAG) fixés sur caisse	6	
5	10	Caisse et/ou éléments rigides (AG) fixés sur caisse	7
5		Eléments souples (NAG) fixés sur caisse	8
10		Eléments souples (AG) fixés sur caisse	9
10		Ensemble mobile de carrosserie (1)	10
5 + ELAS		Eléments mécaniques de liaison au sol NAG	15
10 + ELAS		Eléments mécaniques de liaison au sol AG	16

Voir en annexe nota (1) et la définition des abréviations (ex: EGMP, ELAS, AG...)